

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal - Ville :

A l'attention de
Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET
Ministère de l'écologie
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75 007 PARIS

Madame la Ministre,

La fédération départementale des chasseurs de l'Allier vient de réserver 25 000 euros en vue de verser des primes à la queue de renard (*cf.* sa publication « *Chasse info 03* », avril 2011) alors que cette espèce est déjà très sévèrement persécutée dans le département : destruction comme animal chassable ou nuisible quasiment tout au long de l'année, piégeage, déterrage. De plus, la présence de l'échinococcose alvéolaire dans l'Allier ne suffit pas pour justifier, selon moi, le classement du renard parmi les espèces nuisibles ; en revanche, toute manipulation et *a fortiori* mutilation et transport des cadavres de ces animaux devraient être exceptionnels, en ce qu'ils favorisent évidemment la propagation de cette maladie.

Depuis longtemps, les scientifiques tiennent la régulation des prédateurs comme un non-sens, la dynamique démographique de ces animaux n'ayant rien à voir avec celle des rongeurs ou des ongulés, par exemple. Certes, le renard a beaucoup étendu son espace vital, à mesure que ses concurrents (les grands rapaces, le loup, le lynx) étaient éliminés. Il serait sûrement instructif que soit évalué objectivement le rapport coût/bénéfice quant à sa présence, à l'instar de l'étude de la DREAL Haute-Normandie consacrée aux mustélidés en 2010.

Il est de notoriété publique que cet acharnement à détruire les carnivores sauvages tient avant tout à la filière des lâchers de gibier de tir, actuellement en recrudescence par le biais des chasses commerciales.

« *La chasse populaire par excellence, le petit gibier à plumes : nous pourrions lâcher du petit gibier à plumes dès l'ouverture* » selon les mots, totalement dénués d'ironie, du précédent président de la fédération des chasseurs de l'Allier (*cf.* journal *La Montagne*, 22 mai 2006).

En attendant que cessent de telles pratiques, je vous demande Madame la Ministre, de bien vouloir intervenir afin, à tout le moins, de faire interdire le versement de primes pour la destruction des prédateurs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Signature